



Le Ministre de la Santé,
de l'Action sociale et de
l'Égalité des Chances

Paul MAGNETTE

Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation
sociale
Direction générale Relations collectives du travail
Monsieur Jean-Louis RICHARD
Premier conciliateur social a.i.

Rue Ernest Blerot, 1
1070 BRUXELLES

Correspondant : Serge CLOSSEN ☎ 081/323.502

Email : serge.clossen@gov.wallonie.be

Vos Réf : *

Nos Réf : PM/PaD/A3/JMJ/SC/9869*/acp /55821

Concerne : Accord non marchand 2007-2009 - CP 327 - Entreprises de travail adapté.

Monsieur le Premier Conciliateur,

Lors de la réunion qui s'est tenue, en votre présence, ce 7 novembre 2007 avec les partenaires sociaux de la Commission paritaire 327, les modalités pratiques afférentes à la mise en œuvre de l'Accord cadre tripartite pour le secteur non marchand privé wallon 2007-2009 ont été évoquées, en particulier, en ce qui concerne la mesure « 2.6. Octroi de jours de congé et création d'emploi ».

Après examen des dispositions à prendre afin de parvenir à la mise en œuvre de la mesure précitée, il s'est avéré que l'octroi de jours de congés supplémentaires aux ouvriers des production en faveur desquels l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées intervient induit, en due proportion, une réduction des dépenses de celle-ci.

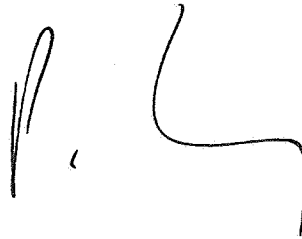
J'ai donc marqué mon accord, sous réserve de l'approbation par le Gouvernement wallon d'une modification de l'arrêté 7 novembre 2002 relatif aux conditions auxquelles les entreprises de travail adapté sont agréées et subventionnées, quant à l'utilisation de la somme en question afin d'augmenter le quota d'emplois subsidiés et le nombre de places en dispositif de maintien voire également le nombre de places en section d'accueil et de formation.

Il a été convenu que les services de l'Agence procéderaient, à cet égard, à un appel auprès de l'ensemble des entreprises de travail adapté afin de mesurer les besoins et attentes du secteur.



Je vous invite à reprendre contact avec mon Cabinet dès que les résultats de cet appel seront connus afin que je puisse prendre les dispositions nécessaires en termes de modifications réglementaires.

Je remercie de votre collaboration et je vous prie de croire, Monsieur le Premier Conciliateur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a series of loops and a final downward stroke.

Paul MAGNETTE